

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE FLORANGE 57192 FLORANGE CEDEX

Délibération du Conseil Municipal Séance du 18 septembre 2025

L'an 2025, le 18 septembre à 19 : 00, le conseil municipal de la Commune de FLORANGE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Rémy DICK, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 septembre 2025.

Nombre de conseillers : 33 - Présents : 19 - Votants : 27

Etaient présents :

DICK Rémy, DERATTE Caroline, ANTOINE Marc, HOLSENBURGER Alexandre, BERGANTZ Audrey, NICOLAS Patrick, BERTON David, BECHIRI Camélia, AUBERTIN Emeline, GALFOUT Mourad, FRAULI Hervé, RAPP Alain, RIO Thierry, SLESIAK Virginie, DI PRIZIO Tiffany, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, TARILLON Philippe, HYM Anne-Marie.

Etaient absents excusés :

WATRIN Audrey, ayant donné procuration à BERTON David,
FERRIER Roland, ayant donné procuration à NICOLAS Patrick,
BERGE Philippe, ayant donné procuration à ANTOINE Marc,
GHEZZI Florence, ayant donné procuration à HOLSENBURGER Alexandre,
GUENZI Barbara, ayant donné procuration à DICK Rémy,
CHELBI Amar, ayant donné procuration à GALFOUT Mourad,
BEY Michèle, ayant donné procuration à TARILLON Philippe,
BAKA Seyyd-Mohamed, ayant donné procuration à HYM Anne-Marie,

Etaient absents :

PINTERNAGEL Sonia
WANECQ Patricia
TOUATI Sophie
ETTER Jonathan
LOMBARDI Corinne
DUPONT Katia

N° 77-2025 : ELECTION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES – THIONVILLE - FENSCH AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Dans le cadre de la nouvelle installation d'un conseil communautaire pour la nouvelle agglomération Thionville-Fensch, issue de la fusion entre la communauté d'agglomération du Val de Fensch et la communauté d'agglomération Portes de France – Thionville, la ville de Florange doit procéder à l'élection de ses représentants qui siégeront à cette assemblée.

En effet, dans le cadre de cette fusion, la répartition des sièges a fait l'objet d'un accord local, adopté par délibération en avril 2025. Pour la commune de Florange, le nombre de sièges au conseil communautaire passe de 9 à 6 sièges.

Par conséquent et conformément à l'article L.5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des conseillers communautaires afin de désigner les 6 représentants qui siégeront dans cette nouvelle assemblée.

Les membres du nouvel organe délibérant sont élus par le conseil municipal parmi les conseillers communautaires précédemment élus, au scrutin de liste à un tour, sans adjonction, suppression ou modification de noms. Lors de l'élaboration des listes, la parité n'est pas requise. Après l'élection, la répartition des sièges entre les listes est opérée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Si le nombre de candidats figurant sur une liste est inférieur au nombre de sièges qui lui reviennent, le ou les sièges non pourvus sont attribués à la ou aux plus fortes moyennes suivantes.

Le Conseil Municipal a :

- **PROCEDÉ** au vote, à bulletin secret, des 6 conseillers communautaires représentant la commune de Florange au sein du nouveau conseil communautaire Thionville-Fensch. ;

- **Résultat du vote :**

Nombre de votants : 27

Bulletins blancs ou nuls : 1

Suffrages exprimés : 26

Ont obtenu :

Liste de Rémy DICK : 22 votes

Liste de Michèle BEY : 4 votes

Sont élus :

Rang	Nom et prénom des élus	Qualité
1	DICK Rémy	Titulaire
2	DERATTE Caroline	Titulaire
3	ANTOINE Marc	Titulaire
4	HOLSENBURGER Alexandre	Titulaire
5	WATRIN Audrey	Titulaire
6	BEY Michèle	Titulaire

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Rémy DICK



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
VILLE DE FLORANGE 57192 FLORANGE CEDEX

Délibération du Conseil Municipal Séance du 18 septembre 2025

L'an 2025, le 18 septembre à 19 : 00, le conseil municipal de la Commune de FLORANGE s'est réuni en salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Rémy DICK, Maire, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 12 septembre 2025.

Nombre de conseillers : 33 - Présents : 19 - Votants : 27

Etaient présents :

DICK Rémy, DERATTE Caroline, ANTOINE Marc, HOLSENBURGER Alexandre, BERGANTZ Audrey, NICOLAS Patrick, BERTON David, BECHIRI Camélia, AUBERTIN Emeline, GALFOUT Mourad, FRAULI Hervé, RAPP Alain, RIO Thierry, SLESIAK Virginie, DI PRIZIO Tiffany, FUHRO Christel, MICHEL Stéphane, TARILLON Philippe, HYM Anne-Marie.

Etaient absents excusés :

WATRIN Audrey, ayant donné procuration à BERTON David,
FERRIER Roland, ayant donné procuration à NICOLAS Patrick,
BERGE Philippe, ayant donné procuration à ANTOINE Marc,
GHEZZI Florence, ayant donné procuration à HOLSENBURGER Alexandre,
GUENZI Barbara, ayant donné procuration à DICK Rémy,
CHELBI Amar, ayant donné procuration à GALFOUT Mourad,
BEY Michèle, ayant donné procuration à TARILLON Philippe,
BAKA Seyyd-Mohamed, ayant donné procuration à HYM Anne-Marie,

Etaient absents :

PINTERNAGEL Sonia
WANECQ Patricia
TOUATI Sophie
ETTER Jonathan
LOMBARDI Corinne
DUPONT Katia

N° 76-2025 : COMPTE-RENDU DE DECISIONS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Maire rend compte au Conseil des décisions qu'il a prises
en vertu de la délégation de pouvoirs :

- DECISION 37/2025** – Règlement honoraires d'avocat – accompagnement procédure de concession d'aménagement
- DECISION 38/2025** – Contrat e-convocation – DEMATIS
- DECISION 39/2025** – Réalisation d'un stade d'athlétisme lot n°5 – charpente-couverture-etancheite
- DECISION 40/2025** – Transformation d'une imprimerie en ateliers municipaux 123 rue d'Uckange (lot 3)
- DECISION 41/2025** – Transformation d'une imprimerie en ateliers municipaux 123 rue d'Uckange (lot 2)
- DECISION 42/2025** – Contrat de maintenance du parc de systèmes d'impressions bâtiments divers/écoles/CCAS

- DECISION 43/2025** – Location 2 fontaines à eau – Mairie
- DECISION 44/2025** – Convention d'occupation temporaire du domaine public « Guinguette » Bétange Place
- DECISION 45/2025** – Règlement honoraires d'avocat - dossier en appel
- DECISION 46/2025** – Contrat d'approvisionnement en carburant par le biais d'une carte accréditive
- DECISION 47/2025** – Contrat de location défibrillateur automatisé externe – Boulodrome
- DECISION 48/2025** – Œuvre d'art réalisée dans l'espace public et ayant pour objet la liberté d'expression
- DECISION 49/2025** – Règlement honoraire avocat – diffamation
- DECISION 50/2025** – Contrat de location d'une fontaine aux ateliers municipaux
- DECISION 51/2025** – Convention de mise à disposition Boulodrome
- DECISION 52/2025** – Convention de conseil et de représentation – TA Strasbourg – dossier urba (abris de jardin)
- DECISION 53/2025** – Marché EPI vêtements de travail et chaussures
- DECISION 54/2025** – Convention d'occupation du domaine public « Dipit » rue de Moselle
- DECISION 55/2025** – Transports scolaires réguliers et occasionnels
- DECISION 56/2025** – Confection et livraison en liaison froide ou chaude pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire
- DECISION 57/2025** – Provision pour dépréciation de créances – budget Ville
- DECISION 58/2025** – Provision pour dépréciation de créances – budget SEPF
- DECISION 59/2025** – Prémption d'un bien sis 123 rue Sainte- Agathe cadastré section 39 parcelle 221

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire

Rémy DICK



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son affichage, faire l'objet des recours suivants :

- *Recours administratif gracieux auprès de Monsieur le Maire,*
- *Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de STRASBOURG soit par voie postale à l'adresse suivante : 31 avenue de la Paix 57060 Strasbourg ; soit par voie dématérialisée par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr*

